



SUITES AUX RAPPORTS D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Évaluation du programme Comptabilité financière
informatisé (LCA.AU) conduisant à l'attestation
d'études collégiales (AEC)**

du Collège O'Sullivan de Montréal

Juin 2017



Québec le 5 septembre 2017

PORTAIL

Madame Joanne Rousseau
Directrice générale
Collège O'Sullivan de Montréal
1191, rue de la Montagne
Montréal (Québec) H3G 1Z2

Objet : Suivi au rapport d'évaluation du programme *Comptabilité financière informatisée* (LCA.AU)

Madame la Directrice générale,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné lors de sa réunion du 20 juin 2017 le suivi à la recommandation concernant la validation de la pertinence du programme *Comptabilité financière informatisée* (LCA.AU) qui a été émise lors de l'opération portant sur l'évaluation de ce dernier.

Dans son rapport d'évaluation du programme *Comptabilité financière informatisée* de septembre 2007, la Commission avait recommandé au Collège de valider la pertinence de son programme qui était alors nouveau. Le Collège a fait parvenir à la Commission différentes données qui démontrent que le programme est pertinent. Ainsi, les données statistiques issues de son tableau de bord sur le programme, notamment sur le taux de placement (sessions d'hiver, d'été et d'automne de 2013, 2014 et 2015), démontrent qu'en général les étudiants se trouvent un emploi dans leur domaine. Par ailleurs, selon les finissants et les employeurs que le Collège a interrogés au cours de l'année 2016, le programme répond aux attentes des étudiants ainsi qu'aux besoins du marché du travail.

La Commission note que le Collège s'est donné des outils et des mécanismes qui devraient lui permettre d'assurer la pertinence de son programme. Citons les sondages semestriels auprès des étudiants, les rencontres bisannuelles et les tables rondes avec des employeurs ainsi que les rencontres mensuelles entre la coordonnatrice des Services aux étudiants et des représentants étudiants de chaque programme qui permettent au Collège d'être

régulièrement informé sur le degré de satisfaction des étudiants et des employeurs par rapport au programme. Le Collège a aussi mis en œuvre un tableau de bord sur le programme qui lui permet de recueillir des données statistiques, notamment sur le taux de placement de ses diplômés. Enfin, la Commission constate que le Collège a revu le formulaire d'évaluation du stagiaire qui amène maintenant l'employeur à évaluer la maîtrise des différentes compétences du programme par l'étudiant.

En résumé, le Collège, en s'appuyant sur différentes données, démontre que le programme *Comptabilité financière informatisée* est pertinent. De plus, il confirme sa volonté de maintenir la pertinence de ce programme (ainsi que des autres) par la mise en application de diverses mesures appropriées. La Commission lève donc cette recommandation.

Comme tous les rapports de la Commission, celui-ci est public. Il sera diffusé sur le site Web de la Commission après avoir été transmis à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M. Patrick Desgroseilliers, directeur des études